

La municipalité de FOURNES-EN-WEPPEES, en partenariat avec l'UFCV Nord Pas-de-Calais, propose aux enfants de la commune, **âgés de 3 ans révolus et scolarisés jusqu'à 17 ans**, un accueil de loisirs **durant les vacances de printemps du 10 au 14 avril 2017** sur le thème des Milles et une Nuits

INSCRIPTIONS

Inscription en ligne jusqu'au
02 avril

<http://portail-animation.ufcv.fr/accueil-loisirs-fournes-en-weppees/>

A l'espace Raoul (MJC) :

Mercredi 29 mars de 13h30 à 14h30 et de 17h30 à 18h30

ORGANISATION DU CENTRE

Lieu : Ecole du Clos d'HESPEL
Horaires : 9h30 à 12h et de 14h à 17h (Avec accueil échelonné de 9h à 9h30 et de 13h30 à 14h)
Garderie : de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30
Repas : Restauration sur place sur inscription.

TARIFS 2017

Quotient Familial	FORFAIT SEMAINE - 5 JOURS				Tarif 1/2 journée
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	Pôle ado
0 à 500 euros	10,00 €	18,50 €	27,00 €	35,00 €	1 €
501 à 750 euros	20,00 €	37,00 €	54,00 €	70,00 €	2 €
751 à 980 euros	36,00 €	66,60 €	97,20 €	126,00 €	3,60 €
981 à 1.120 euros	47,00 €	86,95 €	126,90 €	164,50 €	4,70 €
1.121 à 1.300 euros	52,00 €	96,20 €	140,40 €	182,00 €	5,20 €
1.301 euros et plus...	57,00 €	105,45 €	153,90 €	199,50 €	5,70 €
Extérieurs	70,00 €	140,00 €	210,00 €	280,00 €	7 €
GARDERIE	1,60 € par séance de garderie et par enfant				
REPAS	4,10 € par repas et par enfant				



Commune de
FOURNES-EN-WEPPEES



ACCUEIL DE LOISIRS
PRINTEMPS 2017

du 10 au 14 avril 2017



Pour les enfants de 3 à 17 ans

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour procéder à l'inscription de votre enfant il vous sera demandé :

- **la fiche d'inscription**
- **La fiche sanitaire de liaison**
- **Votre attestation CAF justifiant votre quotient familial,**
à défaut le tarif maximum sera appliqué
- **Un justificatif de domicile**
- **La copie du carnet de vaccinations**

Rendez-vous :

- sur <http://portail-animation.ufcv.fr> pour télécharger les documents utiles et procéder à l'inscription en ligne pour les accueils de loisirs qui le proposent.
- aux séances d'inscriptions organisées sur les communes.

L'Ufcv se réserve le droit d'accepter les inscriptions hors délais en fonction des places disponibles.

MODALITES DE PAIEMENT

Une facture vous sera envoyée à la fin de la période de l'accueil de loisirs. Elle reprendra les dates de participation de votre enfant ainsi que le montant de la prestation. Ce document vous servira éventuellement pour votre déclaration d'impôt.

Modes de règlement acceptés :

- Espèces
- Chèques bancaires
- Chèques vacances ANCV
- Chèques CESU

REMBOURSEMENT ANNULATION

Nous vous remboursons pour une absence supérieure ou égale à trois jours, justifiée par un certificat médical.

En cas d'annulation de l'inscription de votre enfant à l'accueil de loisirs, 8 € de frais de dossier vous seront facturés.

ASSURANCES

Nous vous conseillons de vérifier auprès de votre assureur si votre police d'assurance couvre les dommages auxquels votre enfant peut être exposés durant les activités de l'accueil de loisirs. Le cas échéant, nous vous invitons à souscrire une assurance extra-scolaire.

LE PROJET

L'accueil de loisirs est avant tout une structure dédiée aux loisirs mais qui veille à inscrire ses activités dans une démarche éducative réfléchie et complémentaire à l'école et à la famille.

C'est aussi un lieu :

- Qui propose des activités ludiques adaptées à chaque enfant favorisant l'autonomie et la socialisation.
- Qui favorise les relations, les échanges et la communication pour développer le vivre ensemble.
- Qui développe des projets porteurs de sens et de valeurs : respect, citoyenneté, solidarité.
- Qui est ouvert sur son environnement et permet aux enfants de découvrir le monde qui les entoure.

CONTACTS

UFCV Service « **Accueil de Loisirs** »

234, rue Saint-Hubert

BP87

59830 BOUVINES

Tél. : 03.20.41.82.08

